63e ANNEE. — N° 88

DIMANCHE 29 JUILLET 1923

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....		0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		0 fr. 80
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	1 fr. 25
» 2e page	(— de —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Belgique étroitement solidaire de la France. — Une manœuvre britannique pour détacher les Belges des Français. — Un essai de diversion : la question de notre sécurité. — La politique de bascule : protection économique du Reich et protection politique de la France. — Une Conférence de la Petite Entente.

Nos prévisions se confirment : les gouvernements belge et français sont pleinement d'accord pour maintenir les principes qu'ils ont arrêtés depuis l'occupation de la Ruhr, savoir :

a) point d'évacuation de la Ruhr avant paiement parallèle des réparations ;

b) point de pourparlers avec le Reich tant que celui-ci n'aura pas mis un terme à la résistance passive.

Evidemment, des mises au point sont encore à réaliser sur certains aspects des solutions envisagées pour régler le problème des réparations.

Mais ces mises au point portent sur le détail, non sur l'essentiel : l'accord est total sur les principes.

Ce résultat ne nous surprend pas.

Il ne nous en réjouit pas moins fortement.

Après cela, il importe médiocrement que Paris et Bruxelles répondent séparément à la note de Londres.

Du moment que les directives seront identiques, la dualité de réponse n'est pas à regretter.

Au contraire.

De fait, en répondant séparément, la Belgique pourra apporter plus de souplesse, plus d'élasticité dans l'expression de sa thèse et contribuer, par là, si c'est possible, au rétablissement du front diplomatique anglo-franco-belge.

♣

Si le maintien de l'étroite solidarité franco-belge nous réjouit vivement, c'est que des efforts tenaces sont faits pour la détruire.

A lire certains journaux étrangers — en particulier diverses feuilles de Londres, — on se rend compte que nombre d'esprits cherchent obstinément à mettre la Belgique en opposition avec la France.

Il n'est pas douteux que c'est un rude coup pour la politique britannique de voir ainsi la Belgique fidèle à nos côtés.

De là le désir de la détacher de nous.

D'aucuns triompheraient bruyamment à Londres.

Et pour réaliser ce rêve, ils spéculent sur la situation on ne peut plus délicate de notre alliée.

La Belgique ne veut pas — et en cela elle a parfaitement raison — courir le risque de se fâcher avec l'Angleterre : son ambition est de souder à nouveau le front franco-anglais, mais sans être obligée de sacrifier l'un des deux termes à l'autre.

Y parviendra-t-elle ?

Nous le souhaitons vivement !

Mais attendons-nous à une partie très serrée, à une partie assez dure.

La Grande-Bretagne, on en peut être sûr, ne s'est pas engagée dans cette partie sans avoir supputer ses possibilités.

Croit-on qu'elle se serait engagée à fond dans une voie qui ne lui offrirait pas une issue ?

Quelle est cette issue ?

Est-ce une division immédiate entre Français et Belges au sujet de la Ruhr ?

Nous ne le croyons pas, car les Anglais n'ont pu espérer créer une telle division.

Mais ce qu'ils ont pu espérer c'est se servir des Belges pour entraîner M. Poincaré dans une conversation générale sur les réparations, conversation au cours de laquelle on offrirait insidieusement une compensation à l'abandon de la Ruhr, compensation qui ferait hésiter les Belges.

Voilà la manœuvre.

Il faut souhaiter que M. Poincaré qui a su décider M. Theunis à entreprendre de concert avec lui le voyage de la Ruhr, saura également le retenir auprès de lui jusqu'à la fin de l'expédition.

♣

Ce n'est pas là l'unique manœuvre de Londres.

Tout en agissant auprès de Bruxelles pour provoquer des hésitations, du flottement et, espère-t-on, finalement une division, on tente d'agir sur Paris.

Dans une note d'allure, sinon officielle, du moins nettement officieuse, les journaux anglais s'en vont répétant que « le gouvernement britannique est disposé à discuter la question de la sécurité de la France sous la forme et au moment qui conviendront au gouvernement français ».

Il est certain qu'avec le problème des réparations, la question de notre sécurité est celle qui nous préoccupe le plus.

Maintenant, veut-on vraiment à Londres, résoudre cette question ?

Admettons une bonne part de sincérité.

Pourtant, comment oublier qu'il y a quelques jours à peine, le Parlement Anglais abordait la question du désarmement et ne se montrait guère disposé à réaliser celui-ci ?

Nous ne doutons nullement que les dirigeants de Londres songent à notre sécurité. Mais que ne signent-ils alors sur-le-champ certain pacte de garantie promis depuis 1918 et complètement négligé depuis ?

La vérité, c'est que Londres esquisse une diversion et tente de traiter ensemble deux questions absolument distinctes.

Nous ne voulons pas de confusion.

Surtout nous n'admettons pas qu'une fois encore on fasse miroiter à nos yeux des *garanties militaires illusoires* pour nous arracher de *nouveaux sacrifices financiers*.

Nous avons pu être dupés en 1918 et plusieurs fois depuis.

Mais en 1923, la France a l'heur d'avoir à sa tête un homme qui sait ce qu'il veut, qui connaît les hommes et ne se laisse pas berner par de belles promesses.

Le pays veut sa sécurité.

Il veut également ses légitimes réparations.

Il n'entend pas payer la première avec les autres.

♣

Et puis il faut en convenir : dans les suggestions anglaises relatives à notre sécurité, il y a quelque chose qui nous inquiète.

On ne parle que de « garantir la sécurité de la France ».

Ainsi présenté, le projet a le premier tort de bousculer un peu l'amour-propre de notre pays qu'on a l'air de prendre en tutelle et de gratifier d'une assistance.

Ce n'est pas tout et voici un grief autrement sérieux et *concret* :

L'entente qu'on projette impliquerait, semble-t-il, une manœuvre assez dangereuse pour la paix.

Notre confrère le *Temps* la définit fort bien :

« Si l'Angleterre se donnait l'air de défendre, d'un côté, la vie économique de l'Allemagne contre la France, tout en garantissant, d'un autre côté, la sécurité territoriale de la France contre l'Allemagne, elle s'exposerait à un fâcheux soupçon : on lui attribuerait l'arrière-pensée de soutenir, de pousser tantôt l'Allemagne contre la France, et tantôt la France contre l'Allemagne, et de pratiquer la traditionnelle politique de bascule qui a plus d'une fois ensanglanté le continent européen. Pourquoi laisser courir de semblables bruits, qui ne désarmeraient pas les gens malintentionnés ? »

On n'a déjà que trop de raison de supposer que l'Angleterre poursuit, entre l'Allemagne et la France, une politique de bascule et de rivalité.

Politique souverainement dangereuse, avons-nous dit et répété, puisqu'elle implique le maintien de causes de conflit, de germes de luttes, de perspectives de guerre.

Au contraire, la politique de la France est une politique d'apaisement et de paix. Son but est de résoudre les différends et non de les cultiver avec soin.

Or, le projet de garantie que nous propose la Grande-Bretagne ne tend à rien moins qu'à entretenir des oppositions, ou, du moins, à faire croire qu'elle les entretient.

Et ceci est déjà fort regrettable.

Mais qui ne voit combien la prétention est excessive de vouloir simultanément assurer la protection économique de l'Allemagne et la protection politique de la France ?

N'est-ce pas l'éternelle ambition de l'hégémonie qui hante la Grande-Bretagne ?

♣

Les Etats de la Petite-Entente doivent tenir leur conférence annuelle, le 29 juillet, à Sinaïa, en Roumanie.

Voilà trois années qu'a été établie cette étroite solidarité de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Roumanie et de la Yougoslavie.

Primitivement, on s'en souvient, la Petite-Entente avait une mission essentiellement défensive.

Mais, depuis, cette alliance s'est transformée en une étroite collaboration d'ensemble.

Cette année, en particulier, la conférence du 29 juillet présente un intérêt très grand.

Il s'agit, en effet, de fixer l'attitude commune des Etats de la Petite-Entente dans tout le domaine de la politique étrangère ainsi qu'à l'égard du problème des réparations.

On peut présumer que la Petite-Entente sortira raffermie de cette nouvelle délibération qui doit contribuer à réaliser la stabilité dans le Proche-Orient.

M. D.

La dette publique de la France

D'après des documents fournis par le Ministre des Finances à la Commission sénatoriale des finances, la *dette à long terme* de la France au 30 avril 1923 s'élevait à 152.731 millions. Mais il faut en déduire les rentes rachetées en Bourse, celles reçues en souscription de l'emprunt 6 0/0 1920 et enfin les rentes remises par les industriels et commerçants en paiement de leur contribution sur les bénéfices de guerre. La déduction porte sur 4.340 millions, de sorte que *la dette à long terme* en circulation *se trouve ramenée à 148.391 millions de francs.*

La dette flottante s'élevait, à la même date, à 77 milliards dont les deux principaux éléments étaient les Bons du Trésor et de la Défense pour 55 1/2 milliards, et les Bons remis au Trésor britannique pour 15 milliards.

La *dette à court terme* atteignait 42 milliards, dont 15 milliards d'avances du Trésor américain et 18 milliards de Bons à trois, cinq, six et dix ans.

Enfin, les *avances de la Banque de France* étaient de 22 1/2 milliards. Soit au total une dette globale de 290 milliards. Dans l'ensemble, notre dette se répartit à peu près par moitié entre *la dette consolidée et la dette flottante et à court terme* et notre *dette extérieure* dépasse 30 milliards de *francs-or*.

Si l'on estime, comme il est raisonnable de le faire, le franc-or à trois fois au moins la valeur d'un franc-papier, on arrive aux chiffres suivants :

Dette extérieure : 90 milliards.

Dette intérieure : 260 milliards.

Au total : 350 milliards de francs-papier environ.

D'après les données que nous possédons actuellement, on peut escompter que ces chiffres déjà considérables vont en l'espace de cinq ou six années à venir, s'augmenter d'une bonne cinquantaine de milliards. Ainsi nous arriverons à environ 400 milliards de dette totale exprimée en francs-papier.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

La frontière est rouverte

La frontière entre les territoires occupés et l'Allemagne, qui avait été fermée à titre de sanction jusqu'au 26 juillet, a été rouverte.

Grèves de boulangers à Dusseldorf

Les boulangers de Dusseldorf, pour protester contre la mauvaise qualité de la farine fournie par les autorités allemandes, ont décidé de faire grève et de ne pas fabriquer de pain blanc.

Déraillement

Un déraillement s'est produit entre Turkismuhl et Trèves. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. La cause du déraillement est inconnue, mais on ne pense pas qu'il s'agisse d'un sabotage.

Les entretiens franco-belges

L'accord est maintenant réalisé entre les gouvernements français et belge sur les points essentiels de la réponse à la dernière communication du gouvernement britannique. Le texte de cette note va être établi incessamment. Il est probable que la réponse de Paris et de Bruxelles ne sera pas identique mais qu'elle sera tout à fait parallèle.

Les négociations seront longues

On a l'impression que les négociations destinées à aboutir à une entente durable des alliés seront assez longues. On fait remarquer que l'élaboration de la note anglaise a été très laborieuse. Dans ces conditions on ne doit pas considérer la durée des négociations interalliées comme l'indice d'un malaise, mais au contraire comme le gage de la volonté des alliés d'aboutir. Dans les milieux politiques influents on est généralement porté à considérer les chances d'un accord interallié comme étant très sérieuses, car on a une tendance ici à estimer que la France et l'Angleterre ont besoin l'une de l'autre pour résoudre les multiples questions qui les intéressent directement et pour tenir en échec l'Allemagne et une coalition toujours possible des ennemis d'hier.

La Reichsbank est obligée de vendre son or

La Reichsbank, pour la première fois depuis le paiement des bons belges, a dû vendre 50 millions la semaine passée à Londres et à New-York, soit le dixième de son encaisse or, et encore n'a-t-elle pu satisfaire que de 3 à 5 0/0 des demandes en devises.

Les prix, d'autre part, ne cessent de s'élever. Pour le charbon, notamment, ils ont passé en quelques jours de 50 à 65 0/0. Le blé allemand dépasse de 50 0/0 les prix mondiaux. Dans la plupart des industries et pour l'alimentation, situation analogue, avec toutes ses conséquences : vie chère, disette, arrêt des importations entraînant celui de la production et chômage.

Les missions de secours en Russie

Les récoltes ayant, comme on le sait, été bonnes cette année en Russie, la mission américaine de secours a décidé de mettre un terme à son action dans ce pays. La mission pontificale, au contraire, ne cessera pas, mais modifiera seulement son action à raison du changement des conditions économiques de la Russie.

A propos de Tanger et du Riff

Depuis quelques jours, une campagne est menée contre la France par certains journaux même libéraux espagnols, au sujet de notre action supposée en faveur des Riffains contre l'Espagne, de notre pression sur le sultan à propos du statut de Tanger, et enfin de nos soi-disant désirs de révision du traité commercial franco-espagnol.

Des journaux déclarent très nettement que l'excitation qui règne parmi les tribus du Riff soumises à Abd-el-Krim, est due à des agents français, contre lesquels ils réclament de la part du gouvernement une action énergique.

Au Maroc espagnol

Des dépêches de Mélilla signalent la formation d'une importante harka rebelle abondamment pourvue de matériel de guerre qui, selon le journal « A B C », serait fourni par les agents étrangers qui pullulent dans la zone insoumise.

Cette harka commencerait l'attaque aussitôt terminée la Pâque des Aïd-el-Kébir, soit mercredi prochain. On confirme que les rebelles ont attaqué ces jours-ci l'île d'Alhucemas et qu'ils ont été repoussés.

D'après les journaux de droite, les impressions du gouvernement au sujet des affaires du Maroc sont loin d'être optimistes.

Le brigandage en Syrie

L'activité du général Weygand, haut-commissaire en Syrie, s'est concentrée, depuis sa récente prise de fonctions, sur certaines questions nécessitant une intervention immédiate, notamment sur le rétablissement de l'ordre dans le Liban, la région du Chouf, en particulier, où une recrudescence du brigandage entretenait depuis quelques mois un fâcheux état d'insécurité. La capture des bandits les plus dangereux, en particulier de ceux qui attaquèrent récemment l'escorte de sir Herbert Samuel, le haut commissaire anglais en Palestine. L'exécution, à Beyrouth, des pillards condamnés à mort, a eu pour conséquence de supprimer instantanément le brigandage et d'apaiser les légitimes inquiétudes de la population.

Manifestation communiste le 29 Juillet à Berlin

Malgré l'interdiction prononcée par le gouvernement prussien, dont l'exemple vient d'être suivi par le gouvernement bavarois et par le Sénat de Hambourg, les milieux d'extrême gauche continuent à préparer la manifestation antifasciste projetée pour le 29 juillet dans toute l'Allemagne.

Le *Drapeau rouge* déclare que la manifestation de dimanche aura lieu malgré l'interdiction.

Le gouvernement multiplie les déclarations rassurantes.

Des essais d'automotrices sur les voies ferrées

M. Yves le Trocquer, ministre des Travaux publics, vient de constituer une Commission qui, comprenant parmi ses membres des fonctionnaires des travaux publics et des postes, les directeurs des grands réseaux, des représentants des Chambres de commerce et de la presse, est chargée d'étudier la mise en service de voitures automotrices roulant sur voie ferrée à écartement normal, pour assurer certains services, notamment les courriers postaux et l'amélioration des services de distribution des journaux par la poste, à Paris et en province.

Une invention française en T. S. F.

A l'Institut des ingénieurs électriciens a été donnée une démonstration de l'appareil conçu par un Français, M. Yves Marrec, pour éliminer toutes les influences électriques secondaires qui troublent les messages de T. S. F.

Un message de Long-Island (Etats-Unis), situé à 4.800 kilomètres de Londres, fut reçu et imprimé correctement en caractères sur une machine « ad hoc ».

A la Chambre

Le bureau de la Chambre vient, en ce qui concerne les séances publiques, de décider une mesure qui sera mise en application dès la rentrée prochaine et dont on ne saurait trop la louer.

Cette mesure consiste en une suspension automatique de vingt minutes toutes les deux heures.

Tout le monde s'en sentira mieux et le travail n'en sera que meilleur, dit-on.

La responsabilité des banques

Un Mexicain, M. Bernudoz, avait en dépôt à la Banque de France une somme de 121.000 francs. Ayant voulu retirer une partie de ses fonds, il fut informé par la banque qu'il ne restait plus à son compte qu'une somme de 4.000 francs, les autres 117.000 francs ayant été payés sur des traites prétendument tirées par lui.

On devait découvrir bientôt que ces traites étaient l'œuvre d'un faussaire, le nommé Daré, récemment condamné d'ailleurs pour d'autres faits à dix ans de travaux forcés par la cour d'assises de la Seine.

M. Bernudoz ayant assigné la Banque de France en paiement des 117.000 francs, le tribunal a condamné jeudi, la Banque de France à lui payer cette somme, ordonnant en outre l'exécution provisoire du jugement.

Le produit des impôts

Les recouvrements budgétaires normaux opérés pendant le mois de juin dernier se sont élevés dans l'ensemble, y compris les produits de l'administration des postes, à la somme globale de 1.588.239.700 francs, qui est en augmentation de 201.181.000 sur le montant des produits encaissés au même titre au cours du mois de juin 1922.

Si l'on considère les résultats du premier semestre de 1923, on relève pour les mêmes produits une recette totale de 9.843.477.000 francs qui représente elle-même une plus-value de 1.058.808.200 francs sur les recouvrements du premier semestre de l'année dernière.

CHRONIQUE LOCALE

TOUJOURS des SCANDALES

L'ingéniosité des filous, des escrocs de haute envergure, est admirable. On a beau dire et beau faire, on est obligé de le reconnaître, surtout quand ces filous, ces escrocs combinent, font leurs « coups » en se servant des décrets ministériels, et même des lois votées par le Parlement.

Evidemment, les lois ont été votées, les décrets ont été pris dans l'intérêt du public : les carnets médicaux, par exemple, ont rendu d'énormes services aux mutilés, blessés, réformés de guerre. Mais, on sait les abus qui ont été commis. N'insistons pas. Les profiteurs des abus sont entre les mains de la justice.

Mais les escrocs exploitent tous les filons. Et c'est ainsi que les journaux annoncent qu'un autre scandale vient d'éclater dans les régions libérées.

Ah ! ces régions libérées ! On dépense des sommes énormes pour les remettre en état, et cela est normal, très juste. Mais combien de millions ont disparu dans les poches profondes d'individus auxquels était confiée la noble tâche de travailler, de coopérer à la reconstruction des villages saccagés pendant la guerre.

Eh bien, voici quelques jours, la Sûreté arrêtait, sur la plainte d'un habitant d'Avesnes, M. Jules Ducrot, deux individus nommés Georges Jarry et Pierre Hennion qui trafiquaient des bons de cession des dommages de guerre.

Depuis que les deux compères sont sous les verrous, les plaintes affluent au parquet, et il semble bien que l'affaire qui motiva les poursuites ne soit qu'un minime épisode d'une colossale escroquerie. On annonce de nouvelles arrestations, et le scandale, assure-t-on, est appelé à avoir un énorme retentissement dans toutes les régions libérées.

Des fausses procurations ainsi que plusieurs factures justificatives de remploi également apocryphes se trouvaient entre les mains des deux escrocs.

Depuis combien de temps dure le trafic exercé par les escrocs ? Et alors, se pose la question suivante : Comment ont-ils pu opérer pendant si longtemps, comment les chefs des administrations diverses ne se sont pas aperçus de ce trafic ?

Serait-il donc vrai que l'indifférence, en matière de fonds publics, existe ? Pourquoi, dès lors, ne pas rendre responsables les chefs des services ?

Ils auraient peut-être un peu plus de travail, mais, somme toute, qui accepte la fonction, qui profite des avantages de la fonction ne doit-il pas être responsable des fautes, des abus commis ?

La justice est saisie des faits délictueux, soit : mais, ne serait-il pas nécessaire que cette justice fût expéditive ?

Des enquêtes vont avoir lieu, des poursuites seront engagées : combien de temps cela durera-t-il, avant que les pénalités soient prononcées ? Nul ne le sait.

Il en est ainsi de tous les scandales qui ont été dénoncés.

Voyez l'affaire des rhums dans laquelle est impliquée un député de la Guyane.

L'instruction de cette affaire est ouverte depuis plusieurs mois, et elle n'est pas encore terminée. C'était un gros scandale, disait-on. La Chambre a même voté la levée de l'immunité parlementaire du député incriminé.

Eh bien, l'affaire qui devait être appelée mercredi devant le tribunal correctionnel de Paris, a été renvoyée au mois de décembre.

Comprenne qui pourra : mais chacun comprendra qu'il y aurait peut-être moins de scandales, si le jour même que ceux-ci étaient découverts, la justice frappait sévèrement les coupables. Mais les auteurs de scandales sont toujours des personnages importants, qui ont des amis, des défenseurs encore plus importants.

On ne saurait assez s'élever contre cette mansuétude dont on entoure les grands aigrefins. Cela, ce n'est pas de la justice !

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Notre compatriote M. Piganiol, président de Chambre à la Cour d'Appel de Toulouse, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations à notre distingué compatriote qui est originaire de Figeac.

Contributions directes

Notre jeune compatriote M. Boric (Pierre), est nommé contrôleur des Contributions directes à Ussel (Corrèze).

Administration coloniale

Notre compatriote M. Bramel (Louis), de Cajarc, administrateur de 2e classe des services civils de l'Indo-Chine, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite,

La ligne Cahors-Libos

Le remplacement, au 1er juin dernier, du train 1.695, Monsempron-Libos (départ Libos 14 h. 27', arrivée à Cahors 16 h. 3), par le train 1.705 (départ Libos 20 h. 34, arrivée à Cahors, 22 h. 8) a créé un vif mécontentement parmi les populations desservies par cette ligne, mécontentement dont nous avons dû maintes fois nous faire l'écho.

Les Conseils municipaux des communes intéressées ont pris des délibérations protestant contre le changement précité.

M. Bouat, le dévoué Conseiller général de Martel, sollicité d'intervenir à plusieurs reprises auprès de la Compagnie d'Orléans vient de recevoir la lettre suivante qui, si elle n'apporte pas une satisfaction immédiate, l'annonce néanmoins comme certaine.

Paris, le 27 juillet 1923.

Monsieur le Conseiller Général,

Vous avez bien voulu insister à nouveau pour le changement d'horaire du train 1.705 (1.695 ancien) circulant entre Monsempron-Libos et Cahors.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Conseiller Général, qu'en raison des protestations soulevées par le déplacement du train 1.705 que nous avons réalisé au 1er juin dernier pour établir de nouvelles correspondances, nous remettrons ce train dans son ancien horaire lors de notre prochain service.

Les relations de l'après-midi avec Cahors se trouveront ainsi convenablement assurées et satisfaction sera donnée au desideratum dont vous avez bien voulu vous faire l'interprète.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Directeur de la Compagnie:
Le chef de l'exploitation,
Henry GRÉARD.

☘

C'est avec plaisir que les populations de la vallée du Lot apprendront le rétablissement de l'ancien horaire du train 1.705.

Quant aux commerçants de Cahors, ils n'auront garde de se plaindre, au contraire.

Les uns et les autres sauront gré à la Compagnie d'Orléans de sa décision et au dévoué Conseiller Général de Martel de son efficace intervention.

Concession de livres

M. Emile Delmas, le dévoué député du Lot, a reçu du ministre de l'instruction publique les lettres suivantes :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Je suis heureux de vous informer que suivant votre désir, j'ai fait expédier une concession de livres de lecture à la bibliothèque scolaire de la commune de Marcilhac (Lot).

☘

Je suis heureux de vous informer que, suivant votre désir, j'ai fait expédier une concession de livres de lecture à la bibliothèque scolaire de la commune de St-Sulpice (Lot).

Veuillez agréer, Monsieur le Député et cher Collègue, etc., etc...

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,
Léon BÉRARD.

UNE GRANDE RÉFORME

C'est une idée qui est venue, comme ça, à l'esprit de quelques députés qui se reposent dans leur circonscription, débarrassés du souci de légiférer.

« Nous sommes fatigués », ont dit quelques-uns. « Pourquoi ? Parce que nous avons travaillé ? Non, Mais parce que les séances de la Chambre sont trop longues. »

Et l'idée, dans le farniente d'une douce sieste à l'ombre, après un bon café suivi de plusieurs digestifs, ils ont ajouté : « Si on interrompait les séances toutes les deux heures, ce serait hygiénique. »

Aussitôt pensé, aussitôt décidé. L'idée a été communiquée au bureau de la Chambre qui s'est chargé de la transformer en projet.

Et ainsi, toutes les deux heures, les séances de la Chambre seront interrompues pendant 20 minutes.

Ce sera comme à l'école : deux heures de classe, sont interrompues par un quart d'heure de récréation !

La cour du Palais-Bourbon est là, bien commode pour organiser des jeux de quilles, pour faire à barres, à saute-mouton.

Les 20 minutes écoulées, l'huissier de service agitera la sonnette, et changera la formule.

Au lieu de crier « en classe, les enfants ,» il dira : « en séance messieurs. »

Mais lorsque, comme cela arrive, très, trop souvent, il n'y a qu'une douzaine de députés en séance, sera-t-il bien utile de suspendre la séance?

Aussi bien, cela se voit tous les jours, il y a des groupes entiers de députés qui ne vont jamais à la Chambre, ou qui à peine arrivés, s'en retournent où... ils veulent aller.

Cette récréation sera appréciée par les sténographes et les huissiers de service : mais c'est traiter en écoliers turbulents les députés de cette Chambre. On n'a peut-être pas tort.

S'il en est ainsi, c'est une des meilleures réformes qui auront été votées au cours de cette législature.

LOUIS BONNET.

Ecole Normale

Nous avons annoncé, ces jours derniers, que la suppression de l'Ecole Normale d'instituteurs de Cahors, avait été prononcée par décret ministériel, et nous avons eu le regret d'annoncer, en même temps, le départ du directeur et des professeurs de cette Ecole.

Nous ne voudrions pas que ces excellents et si dévoués maîtres quittent notre ville sans leur adresser avec nos regrets, l'expression de nos vives sympathies et de celles des amis nombreux qu'ils comptent à Cahors.

Mais, tout particulièrement nous tenons à adresser ces regrets et ces sympathies à MM. Ozanne et Dubarry, qui depuis plus de 25 ans, sont parmi nous.

Car si ce départ provoque des regrets parmi leurs amis, nous pouvons dire qu'il leur est bien pénible à tous deux de quitter Cahors.

Nous osons formuler un vœu : que l'arrêté du ministre de l'instruction publique ordonnant sèchement, et peut-on dire sans motifs, la fermeture de l'Ecole Normale d'instituteurs du Lot, soit rapporté, et que soient maintenus à leur poste les excellents maîtres qui jouissent à Cahors de l'estime générale.

Nous sommes certains, en formulant ce vœu, d'être l'interprète de tous les amis de l'enseignement laïque.

L. B.

Coquine de pluie

Elle est tombée, vendredi matin, de très bonne heure, sur notre ville : elle a daigné mouiller les trottoirs et les rues. Mais, la capricieuse est rentrée dans ses réservoirs et en a fermé les robinets.

Ce n'est pas ce que nous demandions, au nom des populations qui ont besoin de beaucoup d'eau.

Cependant, vendredi matin, les Cadurciens qui furent obligés de sortir de leur home, s'étaient munis du parapluie.

C'est à croire qu'aucun moyen n'est bon pour obtenir que la pluie tombe en abondance.

Un facétieux indique un moyen : ce serait de faire venir un haut personnage officiel dans notre ville.

Il paraît, que depuis quelques semaines, la pluie tombe, à chaque déplacement d'un membre du Gouvernement.

Ainsi, le Puy-de-Dôme, le Cantal furent copieusement arrosés lors du dernier voyage du Président de la République.

Mais comment inviter à venir à Cahors de si importants personnages ? Il n'y a aucune fête en préparation. On ne peut pas, décemment, les faire venir pour assister à une course de bicyclettes ou à un concours de balcons fleuris, ou à une séance de cinéma ?

Quoi qu'il en soit, il est à désirer que la pluie tombe le plus tôt possible, dans l'intérêt de l'agriculture et de la santé publique.

L. B.

Ecole normale d'Institutrices

Miss B. Battley est désignée pour remplir pendant l'année 1923-24, les fonctions de répétitrice de langue anglaise à l'Ecole Normale d'institutrices de Cahors.

Compatriote

Notre compatriote M. Nayrac, censeur du lycée de Laval est nommé en la même qualité au lycée de Caen.

La session des Conseils d'arrondissement

Le « Journal officiel » publie un décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, fixant les dates de réunion des conseils d'arrondissement.

Aux termes de ce décret, les conseils d'arrondissement se réuniront le 6 août 1923 pour la première partie de leur session.

La 2e partie de cette session s'ouvrira le 8 octobre dans les départements ci-après : Ariège, Bouches-du-Rhône, Corrèze, Creuse, Gard, Gironde, Hérault, Indre, Lot-et-Garonne, LOT, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne.

La durée de chacune ne pourra excéder cinq jours.

Un Meeting

On annonce pour le dimanche 12 août, à 14 heures 30, la tenue à Cahors d'un meeting à l'occasion du retour de M. L.-J. Malvy.

M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue des Droits de l'Homme et Député de Paris, présiderait cette réunion.

Ecole Normale

Ont été définitivement admises :

Mlles : Hébrard Laure, de l'E. P. S. de Montcuq ; Lescure, de l'E. P. S. de St-Céré ; Constant, du C. C. de Souillac ; Rouquet, C. C. de Martel ; Brunie, de l'E. P. S. de St-Céré ; Hébrard Odette, du C. C. de Souillac ; Périé, du C. C. de Souillac ; Baratçabal, de l'E. P. S. de Gourdon ; Durand, de l'E. P. S. de Gourdon ; Fourès, du lycée de Cahors ; Delbos Suzanne, de l'E. P. S. de Gourdon ; Constanty, du C. C. de Martel.

Brevet Élémentaire

Sont définitivement reçues au Brevet élémentaire les aspirantes dont les noms suivent :

Mlles : Albagnac, Bru, Ferrières, Fournié, Pouly, Vigouroux, Vincens, de l'Ecole privée des Soubirous, de Cahors; d'Armagnac, Escrouzailles, de Cahors ; Marty, de l'école Jeanne d'Arc, de Cahors ; Cayrol, Cellié, Delbos, Fayet, de l'E. P. S. de St-Céré ; Couderc, Fabre, Laval, Robert, de l'E. P. S. de Gourdon ; Clauzel, Clavel, Conil, Fajoles, Lacombe, Lagrange, Larrue, Parrouty, du C. C. de Souillac ; Beffara, Fayet, de l'Ecole de Gramat ; Lavinal, Merle, Requier, du C. C. de Martel ; Lestrade, Mercadié, de l'E. P. S. de Montcuq ; Marcel, de Paris.

Société d'agriculture du Lot

La Société d'Agriculture du Lot tiendra son assemblée générale le vendredi 3 août à 14 h. 30 (heure légale) à la « Maison de l'Agriculture » ancien Evêché, Cahors.

Ordre du jour :

1° Présentation des membres du bureau soumis à l'élection et des Commissions ;

2° Le concours agricole départemental de Figeac ;

3° Le concours du blé en 1923 ;

4° Adhésion de nouveaux membres ;

5° Questions diverses.

Société de secours mutuels

Jeudi, 25 juillet, a eu lieu au siège social de l'Amicale des Instituteurs une réunion de membres de l'enseignement primaire public ayant pour objet la fondation d'une société de Secours mutuels contre la maladie et l'invalidité : « Le Soutien mutuel des membres de l'enseignement primaire public et laïque français ».

Après avoir exposé les services rendus, depuis plus de vingt ans, aux employés des P. T. T. par une société analogue : la Tutélaire des P. T. T., M. Foissac, instituteur à Albas, donne lecture des statuts.

Ces derniers sont adoptés après avoir été amendés et mis au point au cours d'une intéressante discussion.

L'Assemblée désigne ensuite le Conseil d'administration de douze membres chargé de la gestion de la Société.

Ce Conseil qui a choisi son bureau parmi ses membres est ainsi composé : M. Foissac, instituteur à Albas, Président ; Mlle Delrieu, institutrice à Prayssac, Vice-présidente ; M. Doumerg, instituteur à Luzech, Secrétaire ; Mme Vayssié, institutrice à St-Denis-Catus, Secrétaire-adjointe-archiviste ; M. Boissy, instituteur à Belfort, Trésorier ; Mme Lafargue, institutrice à Cahors, Trésorière-adjointe ; MM. Marcenac, instituteur à Figeac, Astorg, instituteur à Mechmont ; Cussac, instituteur aux Arques ; David, instituteur à Beauregard ; Garrigou, instituteur à Montcuq ; Reygasse, instituteur à Puy-l'Evêque.

Une Commission de surveillance est formée de MM. Bories, instituteur à la Madeleine ; Chambon, instituteur à Soturac ; Ausset, instituteur à Castelfranc.

Pour assurer le succès et l'extension rapide de la nouvelle société, l'Assemblée et le Conseil d'administration prient MM. Astorg et Doumerg, délégués au prochain congrès du S. N., à Paris, de saisir cette occasion pour recommander l'œuvre à leurs collègues, venus de tous les points de la France.

Société des Etudes du Lot

Séance du 25 juin 1923

Présidence de M. GRANGIÉ

Sont présents : MM. Rames, Combes, Nicolaï, de Roaldès, Lorphelin, Labro, Gaignebet, Girma, de Valon, Garnier, Albe, Gorse, Gourcerol, Billières, Viguié, Daymard, Sol, Teyssonières, Grangié, Guilhamon, Fourastié, St-Marty, Gobé, Bergon.

Sont présentés comme membres résidents :

M. Carlin, ingénieur des travaux publics en retraite, présenté par MM. Rames et Teyssonières, M. Becmeur, professeur de dessin au lycée Gambetta, présenté par MM. Gorse et Albe.

Comme membres correspondants :

M. Charles Rossignol de la Tour, présenté par MM. Girma et Paulet-Cal, M. Baumel, percepteur de Lalbenque, présenté par MM. Grangié et Bergon.

La séance de rentrée est fixée au 8 octobre prochain.

M. Grangié signale que la Société archéologique de Tarn-et-Garonne vient de souscrire pour le monument de Lefranc de Pompignan à Luzech.

M. Grangié donne lecture d'une notice, où il est parlé de Gambetta, à propos de la mort de J.-B. Lausset, chef de la pension habituelle de notre compatriote.

M. Guilhamon dépose sur le bureau, l'ouvrage que M. de Montenon offre en hommage à la Société sur « Un corps de ville provincial à la veille de la Révolution. »

M. Grangié donne alors communication d'un intéressant rapport de M. Cazes, ingénieur ordinaire sur la découverte à St-Martial, près Saint-Pantaléon, aux chantiers de la ligne Cahors-Moissac, de tombes et de squelettes bien conservés ; ces tombeaux, formés de pierres plates adossées l'une à l'autre qui remontent à une époque très ancienne, contiennent des crânes bien conservés et des ossements de grande dimension, qui permettent de penser qu'il s'agit là d'hommes de haute taille. Les recherches continuent, d'autres vestiges allant être mis à jour.

M. Teyssonières, signale que M. Robert Latouche, archiviste départemental à Nice, autrefois à Montauban, vient de passer avec mention *très bien* une thèse de lettres devant la Faculté de Toulouse, sur « *La vie au Bas Quercy* » du 14e au 18e siècle.

M. le chanoine Albe donne lecture d'un acte de vente de la métairie du Peyrat en 1456 et d'une note sur la plantation d'un vignoble aux Bouyses, près Mercuès en 1662.

Il donne connaissance également d'une enquête ordonnée par les consuls de Cahors, pour le transfert en ville des fours à chaux établis dans les faubourgs, pour faciliter la réparation des remparts fréquemment attaqués.

Fête de quartier

La jeunesse de la place des Petites-Boucheries a l'honneur de prévenir le public que la fête annuelle aura lieu comme les années précédentes les 4, 5 et 6 août. Le programme sera donné ultérieurement.

Le Comité.

Escroquerie

Plainte a été portée pour escroquerie et abus de confiance par le propriétaire du Cinéma Royal contre son associé.

L'affaire aura son dénouement devant le tribunal correctionnel.

Réduction sur les chemins de fer aux pères et mères de 5 enfants

Les pères et mères de famille ayant au moins cinq enfants âgés de moins de 18 ans, bénéficiaient actuellement d'une réduction sur les tarifs de transports variant de 50 à 70 0/0.

Cette réduction diminuait au fur et à mesure que les enfants atteignaient l'âge de 18 ans, et cessait entièrement lorsque la famille ne comptait plus les trois enfants de moins de 18 ans justifiant une réduction de 30 0/0.

Le ministre des travaux publics vient conformément à l'avis du Conseil supérieur des chemins de fer, et pour tenir compte des charges durables qu'ont dû s'imposer les parents de famille nombreuse et qui continuent à peser sur eux alors même que les enfants sont établis, d'homologuer les propositions de tarifs, qui accordent une réduction définitive de 30 0/0 aux pères et mères de famille ayant cinq enfants vivants, quel que soit l'âge de ces enfants, ou morts pour la France.

Le ministre a invité les réseaux à prendre d'extrême urgence toutes les mesures nécessaires pour que les dispositions nouvelles soient appliquées sans délai.

Chemin de fer d'Orléans

NOTE

Le Public est informé qu'à l'occasion des courses de Gramat, il sera ajouté des voitures à voyageurs aux trains 5.447 et 4.160 (nuit du 5 au 6 août) pour assurer le service des voyageurs entre Gramat-Capdenac d'une part et entre Gramat-Brive d'autre part.

Train 5.447

Gramat, départ 0 h. 45, le 6 août.
Capdenac arrivée, 2 h. 11, le 6 août.

Ce train ne desservira que les gares d'Assier, Figeac et Capdenac.

Train 4.160

Gramat, départ, 0 h. 46, le 6 août.
Brive, arrivée, 3 h. 03, le 6 août.

Ce train ne desservira que les gares de Rocamadour, Montvalent, St-Denis-près-Martel, Turenne et Brive.

Ecole d'Infirmières-Visiteuses d'Hygiène sociale de Bordeaux

L'Ecole d'infirmières-visiteuses d'hygiène sociale de Bordeaux ouvrira ses cours le 1er octobre 1923.

L'enseignement donné par l'Ecole a pour but la formation d'infirmières-visiteuses spécialisées et pouvant être affectées soit aux Dispensaires d'Hygiène sociale, soit aux sanatoriums, préventoriums, consultations de nourrissons, etc...

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Célérier, Directrice de l'Ecole, 24, Quai des Chartrons, à Bordeaux.

Les nouvelles formations de l'armée française

On a distribué ces jours-ci le rapport sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et effectifs de l'armée. Cette loi, avec la loi relative à l'organisation de l'armée, définira et régira notre organisation mutuelle d'après-guerre :

Les officiers généraux. — D'après la nouvelle loi, l'effectif des officiers sera ramené aux quatre cinquièmes de ce qu'il était avant-guerre. Voici à titre de curiosité quelques chiffres qui intéressent le corps des officiers généraux et les services généraux de l'armée : Généraux de division, 107 ; intendants généraux de 1re classe, 8 ; médecins inspecteurs de 1re classe, 8 ; généraux de brigade, 214 ; intendants généraux de 2e classe, 34 ; médecins-inspecteurs de 2e classe, 31; pharmacien inspecteur, 1 ; vétérinaire inspecteur, 1.

L'infanterie. — En ce qui concerne l'organisation des corps de troupes, l'infanterie métropolitaine est composée de 64 régiments d'infanterie de ligne à 3 bataillons de 4 compagnies, 10 demi-brigades de chasseurs à pied, 6 régiments de zouaves, 30 régiments de tirailleurs nord-africains, 13 bataillons de chasseurs-mitrailleurs, 5 groupes de chasseurs cyclistes qui pourront être transformés ultérieurement par décret en unités auto-motrices de cavalerie, 5 régiments d'étrangers à nombre variable de bataillons, 5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 22 régiments de chars de combat, le régiment des sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

L'artillerie. — Les troupes d'artillerie se composent de 27 régiments d'artillerie divisionnaire, 12 régiments d'artillerie lourde hippomobile, 5 régiments d'artillerie légère, 1 régiment colonial d'artillerie légère, 9 régiments de défense contre aéronefs, 5 sections de projecteurs, 6 régiments d'artillerie à pied, 2 régiments d'artillerie de montagne, 1 groupe de batteries de repérage, 5 régiments nord-africains, 3 régiments indigènes, 24 escadrons du train, 4 régiments coloniaux.

Les coloniaux. — L'infanterie coloniale, non comprises les troupes d'occupation des possessions françaises, est composée de 7 régiments d'infanterie coloniale, 15 régiments de tirailleurs coloniaux, 9 bataillons de chasseurs-mitrailleurs indigènes coloniaux.

Hors d'Europe et du bassin méditerranéen, elle comprend : 3 régiments d'infanterie coloniale à nombre variable de bataillons, 15 régiments de tirailleurs coloniaux, 1 bataillon d'infanterie coloniale formant corps, 17 bataillons de tirailleurs coloniaux formant corps, 3 compagnies d'infanterie coloniale formant corps.

La Cavalerie. — La cavalerie comprend : 45 régiments de cavalerie, 5 régiments de chasseurs d'Afrique, 13 régiments de spahis, 20 escadrons d'auto-mitrailleuses, 1 régiment étranger, 10 compagnies de cavaliers de remonte pour l'Afrique du Nord et au Levant, 17 groupes de cavaliers de remonte. Pour la France, 7 groupes de cavaliers d'école.

Le Génie. — Le génie comprend : 67 compagnies de sapeurs-mineurs, 28 compagnies de sapeurs-mineurs indigènes nord-africains, 5 compagnies de sapeurs électro-mécaniciens, 16 compagnies de sapeurs pontonniers et 5 détachements de sapeurs cyclistes de divisions de cavalerie, 28 compagnies de sapeurs de chemins de fer, 6 compagnies de sapeurs de chemins de fer indigènes nord-africains, 4 compagnies de ponts lourds, 36 compagnies de télégraphistes et radiotélégraphistes, 8 compagnies de télégraphistes et radiotélégraphistes nord africains, 1 compagnie de sapeurs colombophiles, 3 compagnies d'ouvriers du génie.

L'Aéronautique. — Les services de l'aéronautique comprennent : 132 escadrilles d'aviation de combat, 76 escadrilles d'aviation d'observation, 18 compagnies d'aérostiers, 1 compagnie de météorologie, 15 compagnies d'ouvriers d'aéronautique.

Suivent ensuite les effectifs des services de l'armée.

Fédération des anciens prisonniers de guerre du Midi de la France

On nous prie d'insérer la note suivante :

Camarades,

L'énergique campagne menée sans relâche depuis mars 1919 vient de recevoir récemment, sa consécration définitive par un acte officiel dont la portée capitale mérite d'être soulignée. Dans un sentiment qui les honore grandement, 293 députés appartenant à toutes les opinions, ont signé et déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif à l'attribution d'une indemnité de vivres et entretien, fixée, selon nos exigences à 2,50 par journée de captivité. Le Comité ne voulant, à aucun prix, s'en tenir à ce geste purement théorique entend poursuivre l'offensive avec une recrudescence d'activité. Les événements actuels se combinent à merveille, et la période des vacances parlementaires — durant laquelle vont être organisée d'importantes manifestations — nous paraît extrêmement favorable à un déclanchement général. Pour exprimer avec autorité la volonté de nos camarades, il faut représenter l'unanimité. Au tournant critique de l'histoire des A. P. G., la coalition de toutes les forces vives est une condition *sine qua non* du succès intégral. Nous sommes environ cinq cent mille qui vivons les mêmes espoirs. Seul, vous ne pouvez absolument rien, tout effort isolé étant vain. Faites la cinq cent millième partie de l'acte que commandent à la fois la solidarité et l'intérêt. Agglutinez-vous à la masse, augmentez sa puissance par votre modeste apport. L'indifférence systématique et l'égoïsme coupable équivaudraient à une renonciation de vos droits aujourd'hui incontestés. Désireux d'aboutir avant la fin de cette législature le C. A. ne reculera devant aucun sacrifice en vue d'obtenir un prompt règlement de la question vitale des colis. Le Comité exécutif est heureux de porter à la connaissance des adhérents qu'à la suite de pressantes démarches auprès de certains députés amis, M. Aiguier l'honorable représentant du Var a bien voulu intervenir très opportunément en faveur des A. P. G. lors de la discussion du budget, séance du 29 juin. Fortement appuyé par ses collègues Marchais du Morbihan et Goude du Finistère, nous avons l'assurance que l'activité agissante de nos défenseurs se fera particulièrement sentir à la rentrée d'octobre. D'autre part, M. Léon Archimbaud, de la Drôme, vient de renouveler l'engagement de soutenir nos justes revendications devant la Commission des finances et MM. René Renoult, ancien Ministre et Louis Martin, sénateur du Var, nous autorisent à compter entièrement sur eux. Camarades, il est dans nos intentions formelles de hâter le dénouement et si vous êtes animés d'un égal désir d'en terminer au plus tôt n'hésitez pas à soutenir l'action décisive engagée au nom de la collectivité. Serrez les rangs autour de l'étendard fédéral qui vous conduira à la victoire.

Le Président : Dr PESTRE.

N. B. — Pour tous renseignements complémentaires et admissions, s'adresser au siège, 14, Boulevard Dr Cunéo, Toulon. Les A. P. G. ont le devoir d'adhérer au groupe le plus rapproché de chez eux, à défaut, ils peuvent s'adresser directement à la Fédération du Midi qui se met à leur plus entière disposition.

Le recrutement des aviateurs

L'administration de la guerre, désireuse de faciliter l'instruction au pilotage des jeunes gens de la classe 1924, retenus jusqu'à présent par leurs études, leur a réservé un certain nombre de places de boursiers de pilotage d'avion.

Une série d'examens va avoir lieu en août.

Les jeunes gens titulaires du brevet élémentaire ou d'un diplôme supérieur sont dispensés d'examen d'instruction générale sur production d'une école certifiée conforme par le maire du titre entre leurs mains.

Les jeunes gens de la classe 1924, désireux de devenir pilotes aux frais de l'Etat dans une école civile et de ne faire ensuite que dix-huit mois de service dans l'aviation militaire, doivent se hâter et demander tous les renseignements utiles au ministère de la guerre, direction de l'aéronautique (4e bureau), 231, boulevard Saint-Germain, Paris.

Loi sur les citoyens morts pour la Patrie

Mardi a été promulguée la loi perpétuant le nom des citoyens morts pour la patrie. En voici le texte :

Article premier. — Au cas où le dernier représentant mâle d'une famille, dans l'ordre de la descendance, est mort à l'ennemi sans postérité, le droit de relever son nom en l'ajoutant au sien appartient au plus proche de ses successibles, et, si celui-ci ne l'exerce pas, aux autres successibles dans l'ordre légal, jusques et y compris le sixième degré, vivant lors de son décès, agissant tant pour eux que pour leurs enfants nés ou à naître.

Pour l'exercer, le demandeur devra se pourvoir par voie de requête devant le tribunal civil du lieu d'ouverture de la succession : s'il est majeur, dans les deux ans de l'établissement ou de la transcription de l'acte de décès du défunt sur les registres de l'état-civil ou de la promulgation de la présente loi si l'acte de décès a été dressé ou transcrit ; s'il était mineur, dans les deux ans qui suivront sa majorité, si d'ailleurs ce droit n'a pas été revendiqué, au cours de sa minorité, par ses représentants légaux.

Art. 2. — La requête est déposée au greffe ; copie en est affichée pendant trois mois dans l'auditoire du tribunal, ainsi qu'à la mairie du dernier domicile du défunt et à la mairie du domicile du demandeur à la diligence des procureurs de la République.

Passé ce délai, aucune opposition ne sera plus recevable.

Dès l'expiration du délai de trois mois et si aucune opposition n'a été formée, le tribunal, en chambre du conseil, sur les justifications qui lui seront apportées, ordonnera la rectification des actes de l'état civil, qui sera poursuivie à la diligence du procureur de la République.

Art. 3. — Au cas d'opposition, il est statué par le tribunal civil siégeant en audience publique, le ministère public entendu.

La requête, qu'il y ait ou non opposition, peut être rejetée, même d'office, pour des motifs tirés de la volonté expresse ou tacite du défunt ou de l'indignité du requérant.

Art. 4. — Tout individu, s'il est dans l'ordre de la descendance le dernier représentant mâle d'une famille, peut, en prévision du cas où il serait tué à l'ennemi, sans postérité, transmettre son nom patronymique par disposition de dernière volonté à l'un de ses parents au degré successible, même non appelé à sa succession.

Cette disposition étant acceptée a pour effet d'exclure tous autres ayants droit aux termes de l'article premier.

La personne désignée par le testateur devra exercer son droit dans les délais et sous les conditions déterminés par les articles précédents.

Le présent article est rétroactivement applicable dans les conditions prescrites aux dispositions de dernière volonté par lesquelles un soldat « mort pour la France » aurait, depuis le 1er août 1914, déclaré vouloir transmettre son nom.

On demande des jeunes gens pour le décolletage.
Usine Appareillage Electrique et Mécanique, avenue de l'Abattoir, CAHORS.

Concours de Chant Instruments et de Déclamation

du Dimanche 16 Septembre 1923

RÈGLEMENT

1° Un Concours individuel de Chant, Instruments et de Déclamation aura lieu à Gourdon (Lot), le dimanche 16 septembre 1923. Il a pour but :

a) de donner une impulsion nouvelle à l'esprit artistique ;

b) de découvrir, parmi les obscurs, des talents encore ignorés.

2° Ce concours est ouvert aux AMATEURS, (instrumentistes, chanteurs et diseurs des 2 sexes), chanteurs de genre, duettistes, comiques, clowns musicaux. Tous pourront, facultativement, interpréter les œuvres dans le costume approprié à leur rôle. Les chansons patoises sont admises. Un pianiste, membre du Jury, accompagnera les candidats qui en fera la demande.

3° Un droit d'inscription de 3 fr. sera exigé de chaque concurrent. Cette somme devra être envoyee avec l'adhésion qui indiquera les *nom, prénoms, âge, profession, domicile, genre de voix ou instrument, œuvre ou morceau interprété.*

5° Il est rigoureusement interdit de produire des chants, monologues ou pièces diverses contraire aux bonnes mœurs, le Jury se réservant le droit de prononcer l'exclusion immédiate de tout exécutant qui ne se conformerait pas à cette prescription.

6° Seuls, les AMATEURS sont admis au concours ; les artistes se produisant habituellement ou par intermittences au théâtre ou à l'orchestre sont considérés comme professionnels et de ce fait, ne sauraient y participer.

7° Les lauréats des diverses catégories sont tenus, sous peine de perdre le bénéfice des récompenses obtenues, de prendre part au concours d'honneur qui aura lieu dans la soirée.

8° Les prix consistent en primes en espèces, objets d'art, médailles et diplômes artistiques.

9° Le Jury sera composé de membres choisis parmi les notabilités artistiques et musicales dont la compétence ne saurait être mise en doute.

10° Les adhésions seront reçues jusqu'au 5 septembre.

11° Les intéressés, pour tous renseignements complémentaires, pourront s'adresser à M. O. Dupas, secrétaire général du concours à Gourdon (Lot).

Pour le Comité d'organisation :

Le Secrétaire général,
O. DUPAS.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 16 au 21 juillet, dans le Lot, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 7 hommes, 1 femme.

En extra : 20 hommes, 4 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 9 hommes, 5 femmes.

Tribunal correctionnel

Audience du 26 juillet 1923

INFRACTION

Un sieur L. J., propriétaire à Fargues, 51 ans, n'a pas présenté son cheval à la commission de classement.

25 francs d'amende avec sursis.

VAGABONDAGE

Le nommé Georges-Joseph Frudon, 46 ans, est poursuivi pour vagabondage et mendicité : 1 mois de prison.

COUPS ET BLESSURES

Le sieur V... de St-Vincent est poursuivi pour coups et blessures : il est relaxé.

RIXE

La dame Auüy de Duravel, est condamnée à 16 fr. d'amende et son fils à 25 francs pour rixe, coups et blessures.

Le sieur Sens, de Duravel, pour le même délit est condamné à 16 fr. d'amende et à 25 fr. de dommages-intérêts.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 21 au 27 juillet 1923

Naissances

Marbœuf, rue P. Wilson.

Salacroup Armandine, rue P. Wilson.

Pouzergues Pierre, rue E.-Zola.

Seilhan Christiane, rue du P. Wilson.

Publications de Mariages

Justy Marcel, homme de service des P. T. T. et Tulle Lucie, s. p., à Cahors.

Fos Jacques, Géomètre au Cadastre à Gennevilliers (Seine), et Manhiabal, Jeanne, s. p., à Cahors.

Hélec Jules, maçon, et Boucher, Yvonne, s. p., à Cahors.

Mariages

Vidaillac Pierre, propriétaire-cultivateur et Cammas Marguerite, s. p.

Lions Félicien, lieutenant au 16e Régiment de Tirailleurs Sénégalais et Robichon Georgette, s. p.

Décès

Noguès Jean manœuvre, 42 ans, rue du Château, 15.

Pradié Raymond, s. p., 18 ans, Boulevard Gambetta, 12.

Maillet Marie, Veuve Souques, s. p., 77 ans, rue P. Wilson.

Morales Hilario, terrassier, 29 ans, rue P. Wilson.

Bon comptable est demandé aux *Grands Magasins de Nouveautés*

« Au Printemps »

9-11, Rue du Maréchal Foch, CAHORS.

Situation très intéressante et sûre

Représentants receveurs courtiers sont également demandés pour la région.

MAISON LASVÈNES

Confections pour HOMMES, DAMES, JEUNES GENS et ENFANTS

CAHORS, 10, rue du Maréchal Foch, CAHORS

SAMEDI 28 JUILLET

et jours suivants

Soldes d'ÉTÉ

Occasions exceptionnelles

Pour les cheveux

L'Onde OPOP assainit les cheveux, les rend résistants, flous et brillants, conserve indéfiniment leur couleur naturelle, même à ceux qui sont teints, et assure la durée de l'ondulation Marcel pour plusieurs mois. Un bon de garantie de 3 à 5 mois est délivré à chaque cliente suivant les cheveux. — **POPOVITCH**, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Incendie. — Mercredi, vers 17 h., un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison de M. Marty, Auguste, maçon. Une voisine ayant aperçu de la fumée sortant de l'immeuble, donna l'alerte ; grâce à la promptitude des secours apportés, on parvint assez rapidement à éteindre le foyer d'incendie, et à éviter ainsi un gros sinistre.

Il semble résulter de l'enquête que le feu aurait été communiqué à des planches en pin fermant l'escalier par un dépôt de cendres situé au rez-de-chaussée, et qui devait renfermer quelque charbon mal éteint.

Il est juste de signaler le dévouement de toute la population accourue avec rapidité, ainsi que le sang-froid dont ont fait preuve nos dévoués gendarmes, qui sous la bonne direction de leur chef M. Mouynet, ont contribué pour une large part, à arrêter le développement de l'incendie.

Les pertes ne sont pas très élevées, et sont couvertes par une assurance.

Lebreil

Certificat d'études. — Le 18 juillet ont eu lieu à Montcuq les épreuves du certificat d'études primaires.

Mme Counord, notre institutrice, a présenté trois élèves : un garçon et deux filles. Tous les trois ont été reçus.

Nos félicitations à la maîtresse et aux élèves.

Puy-l'Evêque

Théâtre de la Nature. — Indépendamment des fêtes locales déjà organisées, le comité permanent des fêtes prépare, pour le 19 août prochain, une belle représentation de plein air, avec « Carmen », l'immortel chef-d'œuvre de Bizet.

Il n'est pas de pièce plus poignante, plus compréhensible pour tous et à la fois plus riche en idées musicales. Cette œuvre sera donnée intégralement avec chœurs et orchestre par des interprètes éprouvés et des artistes choisis. L'aménagement du terrain et l'installation des places seront organisés d'une façon parfaite par les soins du comité et il y aura des chaises pour tout le monde.

L'heure du spectacle, 16 h. 30, permettra à tous les étrangers de la localité de s'y rendre, soit par le train, soit par l'autobus, dont un service spécial fonctionnera à cette occasion pour la région du Causse.

L'emplacement a été particulièrement bien choisi pour l'acoustique, chose assez rare dans ces représentations de plein air.

Il y aura donc foule ce jour-là à Puy-l'Evêque pour voir « Carmen ».

Tout le monde voudra passer quelques heures agréables à l'ombre, tout en savourant le charme de ce magnifique spectacle.

Les places seront louées à l'avance et nous engageons le public à prendre ses précautions pour ne pas arriver trop tard.

Cette représentation, qui sera la plus importante que l'on ait encore vue chez nous, sera donnée au profit d'une œuvre de bienfaisance. (Communiqué.)

Probité. — Mercredi soir, M. Beyre, faisant dans la plaine d'Issardel une tournée de souscription avec la commission des fêtes de la Gare, a trouvé, du côté de Rieux, un portefeuille contenant une certaine somme et des papiers d'identité appartenant à un sujet espagnol qui a été tout heureux de retrouver ses précieux papiers.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Certificat d'études primaires. — Jeudi ont eu lieu à l'école communale des garçons, les épreuves du certificat d'études primaires du canton de Figeac Est.

41 candidats ont été présentés par les différentes écoles des communes de ce canton.

30 ont été reçus définitivement.

Nous leur adressons nos félicitations ainsi qu'à leurs maîtres.

Service des pharmacies. — Dimanche 29 courant, la pharmacie Selves, rue de la République, assurera le service pendant toute la journée.

Concours de pouliches et de poulinières. — Un concours public de pouliches de deux et trois ans et de poulinières aura lieu à Figeac, avenue de la Gare, le samedi 4 août, à huit heures du matin.

Plusieurs primes seront distribuées.

Les juments de pur sang suitées de produits qualifiés arabes ou anglo-arabes, proposées à la prime, seront examinées par M. l'inspecteur des haras du 4e arrondissement aussitôt après le concours de juments demi-sang.

A l'issue du concours, les éleveurs pourront présenter, pour rectification de signalement sur les certificats, les produits nés en 1922.

Il est rappelé que ces rectifications ne peuvent avoir lieu que dans l'année de la naissance et si les produits accompagnent leur mère.

Le signalement de tout produit destiné aux courses d'arabes ou anglo-arabes sera en outre vérifié par une commission spéciale.

Accidents du travail. — Jean Tregou a eu, pendant son travail, une entorse avec collusion du poignet droit.

La durée d'incapacité de travail est fixée à douze jours.

— Henri Herrier s'est fait une contusion violente au genou gauche et une plaie à la tête.

L'incapacité est fixée à quinze jours.

Viazac

Fête locale. — La fête annuelle de notre commune sera célébrée les 28, 29 et 30 juillet 1923.

Programme — Salves d'artillerie ; Bal de jour et de nuit avec orchestre de choix ; Grandes courses de bicyclettes, prix : 30 fr., 20 fr., 10 fr. et 8 fr. ; Prime offerte par M. Laffabru, de Bagnac, au premier des coureurs ; Départ d'un superbe ballon ; Jeux divers ; Brillant feu d'artifice.

Cajarc

Electricité. — M. le Maire de Cajarc vient de recevoir en communication la lettre suivante de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à M. le Préfet du Lot à Cahors :

J'ai l'honneur de vous retourner la lettre ci-jointe de M. le Maire de Cajarc relative à la demande de concession d'une distribution d'énergie électrique concernant sa commune.

Les formalités d'enquête étant terminées, le service du contrôle a adressé directement en vue de gagner du temps, à M. le Maire de Cajarc, les trois exemplaires du cahier des charges dont diverses clauses doivent être modifiées ou complétées.

Dès que ces documents qui ont été envoyés à M. le Maire de Cajarc le 16 juillet, me seront retournés, je m'empresserai de vous demander de vouloir bien les approuver. Plus rien ne s'opposera dès lors à l'exécution des travaux.

Signé : *l'Ingénieur en Chef.*

M. le Maire a, dès réception du cahier des charges, convoqué MM. Joulie et Meunier, concessionnaires, en vue de s'entendre sur les modifications réclamées par M. l'Ingénieur en Chef.

Ces modifications ne visent que des questions de détail de peu d'importance et tout fait espérer qu'enfin et sous peu de jours notre question d'éclairage entrera dans une phase active.

Ajoutons que la population de Cajarc, alarmée par de faux bruits répandus souvent par des personnes qui veulent tout savoir et ne savent rien, apprendront avec plaisir cette cette heureuse nouvelle.

Fête patronale. — Voici le programme de la fête patronale organisée par les jeunes gens de la classe 1924 :

Samedi 4 août : 6 h., réception de la musique, aubade aux Autorités ; 8 h. 1/2, brillante retraite aux flambeaux ; 9 h., bal d'ouverture.

Dimanche 5 août : 6 h., salves d'artillerie ; 8 h., réveil en musique ; 9 h., distribution de bouquets aux jeunes filles de la classe 1924 ; 11 h., hommage aux morts de la guerre ; 2 h. 1/2, *Grande Fête Sportive* (au champ de foire) avec le concours de l'Union Sportive Cajarcoise. Nombreuses médailles offertes par « La Dépêche », « Le Journal du Lot », « La Petite Gironde », « Le Télégramme », « L'Epargne », etc. (prix en espèces) ; 4 h. 1/2, bal de jour, fête foraine ; 8 h. 1/2, illumination féérique du Tour de Ville, fête de nuit sur le Lot, brillants feux d'artifice, concours de bateaux illuminés (nombreux prix) ; 9 h. 1/2, grand bal, bataille de confettis et de serpentins ; minuit, farandole générale.

Lundi 6 août : De 9 h. à 11 h., jeux divers sur le Tour de Ville 11 h., apéritif-concert ; 2 h., *Grandes Courses Cyclistes.* Régionale : 1er prix, 70 fr. ; 2e prix, 40 fr. ; 3e prix, 20 fr. ; 4e prix, 10 fr. Locale : 1er prix, 20 fr. ; 2e prix, 15 fr. ; 3e prix, 10 fr. ; 4 h., *Fête Nautique :* 100 mètres nage libre, mât de beaupré, concours de plongeons, relais (50 × 4) = 200 mètres, jeu du tonneau, course aux canards (nombreux prix) ; 5 h., bal de jour, fête foraine ; 8 h. 1/2, ascension d'un dirigeable ; 9 h., bal de nuit, farandole d'adieu, brillante retraite aux flambeaux.

Les marchands forains n'auront pas de droits de place à payer durant les trois jours de fête. La commission ne répond pas des accidents.

Les cyclistes courent à leurs risques et périls. Les engagements pour toutes épreuves sportives sont reçus chez M. Murat, secrétaire à Cajarc (Lot) : droits d'engagement pour cyclistes seulement : 2 francs.

La Commission.

La foire. — Notre foire a été quelconque, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les moissons sont en cours d'exécution.

Les bestiaux ayant fortement baissé par suite de la sécheresse, les propriétaires n'ont fait que de maigres achats aux forains venus très nombreux.

Camburat

Subvention. — Nous avons été heureux d'apprendre que, grâce à l'intervention de notre dévoué et sympathique sénateur, M. Loubet, la commune de Camburat a obtenu la somme de 8,333 francs pour la construction du chemin rural de Malagorse.

Teyssieu

Fête votive. — La fête votive de dimanche a été des mieux réussies. Les jeunes gens du comité se sont vraiment distingués et méritent de vives félicitations. Ils ont apporté à l'organisation un entrain inaccoutumé. Un brillant feu d'artifice a été tiré sur le Lac par M. Rouan et le bal public a duré jusqu'au petit jour. La fête s'est continuée le lundi, contrairement aux années précédentes. Merci aux étrangers qui ont bien voulu assister à notre fête.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Dardenne qui restera ouverte après-demain lundi 30 courant.

Une locomotive met le feu. — Une locomotive a mis le feu à une haie en bordure de la voie et aux herbes sèches environnantes.

Le feu s'est communiqué rapidement aux buissons à proximité et une vigne de Rochevigne a été fortement endommagée.

L'incendie a été éteint par des ouvriers travaillant sur la ligne.

Ecole primaire supérieure. — L'école supérieure de notre ville vient d'obtenir les succès suivants :

1. Brevet élémentaire : Mlles Couderc, Fabre, Robert.

2. Ecole normale d'institutrices : Mlles Baratçabal, Durand, Delbos.

Nos félicitations pour ce beau succès aux élèves et aux professeurs.

Formation du Jury d'assises. — Aujourd'hui, samedi, à 14 heures, a eu lieu, au palais de justice de notre ville, la formation du Jury d'assises.

Probité. — Deux fillettes, Paulette Salvat et Madeleine Barry, élèves de l'école primaire supérieure de notre ville, ont trouvé, en se promenant, à Mont-Margis, près Gourdon, une montre en argent qu'elles se sont empressées de remettre au bureau de police.

Nos félicitations.

Gramat

Concours de poulinières. — Le concours annuel de poulinières aura lieu à Gramat, sur le champ de foire, le 6 août prochain, à 7 h. 30 du matin.

Il sera distribué 34 primes s'élevant ensemble à la somme de 10.150 francs.

Pour être admises au concours, les juments devront : 1. Etre âgées de 4 à 15 ans inclusivement ; 2. être suitées de leur produit de l'année issu d'un étalon, soit appartenant à l'Etat, soit approuvé, soit autorisé et, en outre, avoir été saillies dans cette même année par un étalon de l'une de ces catégories ; 3. être de demi-sang. Toutefois, sont également aptes à concourir les jugements de pur sang suitées d'un produit de demi-sang provenant d'un étalon appartenant à l'une des trois catégories désignées plus haut et saillies dans les mêmes conditions.

Pour tous autres renseignements, les éleveurs doivent consulter les affiches placardées dans les mairies.

Martel

Grandes fêtes des 18, 19 et 20 août 1923. — Depuis la guerre, notre ville, dont toutes les plaies ne sont pas encore complètement cicatrisées, négligeait un peu ses fêtes, qu'elle avait autrefois l'habitude de célébrer avec la plus grande solennité.

Mais un comité formé de représentants du Conseil municipal, de l'Union des Commerçants et du Syndicat d'Initiative a décidé de réagir, cet état de choses étant par trop trop préjudiciable aux intérêts matériels et moraux de notre localité. Et ce comité, ainsi composé d'hommes dont la bonne volonté et la compétence se sont déjà affirmées dans les meilleures conditions, s'apprête à célébrer avec le plus grand éclat nos grandes fêtes d'août. D'importantes dispositions sont déjà prises.

Mais il ne nous est pas possible encore de donner un programme détaillé de tout ce qui doit être fait. Cependant, quelques indiscrétions nous permettent de prévoir de magnifiques réjouissances et nous font espérer d'agréables surprises, causées par des numéros et attractions absolument inédits dans notre région.

Mais la bonne volonté des organisateurs ne suffisant pas, nos compatriotes et amis comprendront certainement qu'il est de leur devoir de les seconder précuniairement dans toute la mesure du possible. Et par là, ils travailleront à maintenir à son ancien niveau le bon renom de leur antique cité Martelaise dont les fêtes de jadis allaient jusqu'à provoquer l'admiration de tous les étrangers.

Nos lecteurs seront tenus au courant de toutes les décisions prises pour la réussite de cette solennité.

Salviac

Courses cyclistes. — Le comité de la fête patronale a décidé de voter les courses cyclistes du 30 juillet pour le le lundi à 16 heures ; des prix importants, dont 150 francs de prix en espèces et des primes nombreuses seront distribués.

Nous espérons que des coureurs réputés feront le déplacement pour venir se mesurer avec les coureurs de la région.

La place de l'Oratoire. — La place de l'Oratoire est enfin aménagée à la satisfaction de nos habitants. Cette petite place qui a tout à fait la forme d'un petit square est très coquette et le beau monument qui la pare l'embellit encore.

Nous sommes persuadés que notre municipalité toujours soucieuse des intérêts de la cité continuera à assurer le bon état de cette place et poursuivra l'aménagement du foirail aux bœufs.

Toutes nos félicitations à nos élites municipaux pour leur esprit d'initiative.

Dégagnac

Conseil municipal. — Dans sa dernière réunion, le conseil municipal après une discussion assez confuse, décide de prélever sur les fonds destinés aux réparations des chemins, une somme assez importante qui sera affectée à raison de 150 francs par fontaine, à des travaux d'entretien afin que certains villages puissent, par ce temps de sécheresse s'approvisionner en eau potable.

Le conseil, après avoir examiné le mémoire présenté par M. Monpart pour travaux supplémentaires faits au monument aux morts, approuve ledit mémoire et autorise M. le Maire à en faire le paiement.

Le conseil demande ensuite par délibération motivée, et sur le vu d'un certificat délivré par le dispensaire de Gourdon, l'hospitalisation d'un malheureux poilu dans un établissement spécial, pour y recevoir au titre militaire les soins que réclame son état de maladie.

Les considérants du conseil municipal témoignent que nos édiles ont des idées philanthropiques plus développées que certains conseils de réforme.

Nous les en félicitons.

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Castagnol Urbain, mutilé de guerre du village de Mastenlat, avec Mlle Marthe-Sylvanie Costes, sans profession, domiciliée au Martinet, commune des Arques.

Aux futurs époux, tous nos souhaits de bonheur et de nombreuse postérité.

Souillac

Passages de troupes. — Un contingent du 9e d'infanterie, section mitrailleuses, composé de un officier, trois sous-officiers, 62 hommes, 60 chevaux et 26 voitures se rendant à La Courtine, a séjourné à Souillac, mardi et mercredi.

Le public souillagais leur a réservé le meilleur accueil.

On nous annonce d'autre part, l'arrivée prochaine d'un contingent du 117e d'artillerie.

Concorès

Certificat d'études. — Vendredi a eu lieu l'examen du certificat d'études primaire pour le canton de St-Germain, 34 candidats garçons et filles se sont présentés et tous ont été reçus.

Voici pour nos écoles publiques les noms des candidats :

Filles : Vilard, Garrigues (mention bien) ; Bernat, Bourgade, Pruny, Roujol, Vaysse (mention assez-bien).

Garçons : Miquel (mention très-bien ; Garrit, Talou (mention bien).

Le jeune Miquel Jean a été reçu en avril à l'examen des bourses de lycées et collèges.

Nos félicitations à ces jeunes lauréats et à leurs maîtres dévoués.

BULLETIN AGRICOLE

Pour supprimer le mauvais goût des futailles

Les futailles les plus tachées et du plus mauvais goût sont remises à neuf en six heures par le procédé ci-dessous :

Un kilo de chaux vive en pierres et un litre d'eau par hectolitre de contenance de chaque futaille traitée.

Mode d'emploi, à observer très exactement :

1° Vous broyez vos pierres de chaux que vous introduisez par les bondes.

2° Vous y ajoutez l'eau, puis, immédiatement, vous bouchez hermétiquement toutes les issues. Six heures plus tard, lorsque vos futailles sont froides, vous les débouchez et y ajoutez 10 à 15 litres d'eau ; avec l'aide d'une chaîne vous rincez. L'opération terminée, vous pouvez remplir vos futailles des liquides les plus précieux sans crainte de détériorer leur goût.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

EN ALLEMAGNE

Mesures fiscales

De Berlin : Le gouvernement du Reich publie un communiqué qui annonce diverses mesures fiscales pour améliorer la situation économique actuelle.

♣

Menaces de troubles

De Berlin : Les services officiels de la presse disent que dans certaines régions les paysans refusent d'envoyer leurs marchandises à la ville dans la crainte d'une révolution imminente.

♣

Le mécontentement grandit

De Berlin : Les attaques contre le gouvernement se multiplient.

Le mécontentement est général.

♣

La Saxe et la Thuringe s'insurgent contre Berlin

De Dresde : Les gouvernements de Saxe et de Thuringe ont adressé une lettre au gouvernement de Berlin, pour protester contre la surveillance spéciale dont ils sont l'objet : ils n'entendent pas vivre sous la tutelle du gouvernement du Reich,

♣

Le Colonel House à Paris

Le colonel House, ancien conseiller officieux du Président Wilson, est arrivé à Paris.

ATTENTION ! IL EST PRUDENT...

de ne pas se servir des contrefaçons grossières et inefficaces que l'on pourrait vous proposer lorsque vous demandez un flacon de Quintonine. Refusez toute imitation et exigez la Quintonine, le seul extrait donnant un litre de vin fortifiant complet, très actif et très agréable. La Quintonine remplace avantageusement l'ancien extrait de quinquina et le vin obtenu est un vin complet tonique et apéritif. Son prix n'est que 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

HERNIES

LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de **M. GLASER** **le grand Spécialiste de Paris, boulevard Sébastopol, 44** (anct no 63).

Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

EN VOICI DES PREUVES :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. CARTHÉRY G., à Pointis-de-Rivière, par Gourdan Polignan (H.-G.) hernie guérie

M. BARRIÈRE G., à Fronton (H.-G.), hernies guéries.

M. CAUCIMONT J., à Guérin, par Bouglon (L.-et-G.), hernies guéries.

M. SAHUC J. fils, à Bonnet-Labarthe, par Molières (T.-et-G.), hernie guérie.

M. BAYLE P., à Pestillac, par Montcabrier (Lot), hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, **M. GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :

CAUSSADE, 29 juillet, Hôtel Larroque.
CAHORS, vendredi 3 août, Hôtel de l'Europe.
MAURS, jeudi 9, Hôtel du Commerce.
FIGEAC, jeudi 16 août, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).
GRAMAT, 17 août, Hôtel de Bordeaux.

VARICES—OBÉSITÉ

Matrice, Déplacement des Organes

Traité de la HERNIE. BROCHURE des BAS à varices et Ceintures-Ventrières. Extr. de l'Album des Ceintures Maillots. *Franco sur demande.*

Photographes Amateurs

Pour vos Plaques, Pellicules, Papiers et Produits

Ainsi que pour Appareils **KODAKS**

Adressez-vous à la Maison spéciale pour la vue

3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

Agence des Autos Motobloc

M. **Raoul PRADIÉ**, *Café du Palais National*, à CAHORS, prévient le public que, comme par le passé, il assurera le service des transports aux *prix les plus réduits.*

Location d'automobiles pour la **Promenade** et le **Tourisme.**

A VENDRE

CAHORS : **Deux belles Maisons à loyer** avec *jardins* et *dépendances.*

Un grand Jardin, cont. 6.700m² (en *bloc* ou à *parcelles*).

Deux Villas d'été avec *jardins.*

CATUS : **Belle Propriété de chasse,** cont. 56 hect., *maison de maître* et *dépendances.*

PUY-l'ÉVÊQUE : **Belle Propriété de rapport.**

Deux Maisons d'habitation avec *jardins.*

S'adresser : **M. CARLIN,** 22, rue Victor Hugo, CAHORS.

Avis au public

Une adjudication publique pour la fourniture du pain de troupe à la ration, dans la place de Cahors, pour la période du premier octobre 1923 au 31 mars 1924, avec faculté de prorogation par tacite reconduction jusqu'au 30 septembre 1924, aura lieu à l'Hôtel de Ville de Cahors le **17 Août 1923,** à **14 heures.**

Effectif probable : 240 rationnaires.

En cas d'insuccès, réadjudication le 5 septembre.

Les personnes désireuses d'y participer devront faire parvenir pour le 7 août, terme de rigueur, au Sous-Intendant militaire, une demande accompagnée des pièces prévues aux affiches.

Pour tous autres renseignements consulter la **Sous-Intendance Militaire.**

A TOUS **Hommes** ou **Dames,** *ouvriers, employ*, etc., sans quitter emploi, nous offrons partout, occupation simple, facile, agréable, bien rétribuée immédiat. Rien à débourser. Ecrire **BANQUE LYONNAISE DE CRÉDIT,** 80, rue Hôtel-de-Ville, 80, LYON.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 10 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

Bibliographie

L'OPINION
Revue de la Semaine illustrée
Paraissant tous les Vendredis

Sommaire du N° 7 (Nouvelle série)

Editorial. — Ce qu'on dit. — Affaires intérieures : Trygée : La situation électorale et politique : le Nord. Contre l'oubli. — Affaires extérieures : Jacques Chastenet : Des paroles ou des faits ; La réforme électorale en Italie. — Affaires économiques : Lucien Romier : Le Comité des forges croquemitaine. — Notes et figures : A. de Bersaucourt : Dessins psychiques. — Littérature : Jacques Boulenger : M. Thibaudet devant le « Roland ». — Théâtre : Etienne Rey : Le théâtre de demain. — Art et curiosité : Henri Clouzot : Le bouquet de Beauvais. — Questions Métapsychiques : Paul Heuzé : La querelle Dicksonn-Geley (IV). — Voyages : Robert Pailleron : De Paris en Suède (fin). — Actualité scientifique : Dr J. Laumonier : Le mystère de l'anguille. — Journaux et Revues. — Vie Sportive — Mode. — Bourse.

LA MODE PRATIQUE

Un an 25 fr. — RAPPORTE 100 FOIS CE QU'ELLE COUTE — Le N° 0.50

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES
DES MEILLEURS DESSINATEURS
LES PLUS JOLIS OUVRAGES
LES MEILLEURES RECETTES
LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la " Mode Pratique ", vous ferez toutes vos Robes.

79, BOULEVARD St-GERMAIN, PARIS

LES FEMMES DE GOUT
trouvent dans
PARIS-BRODERIE
En vente partout le N° : 1 fr.
LES PLUS JOLIS
DESSINS DE BRODERIE
GRANDEUR D'EXÉCUTION
AVEC DESSINS
Décalquables
AU FER CHAUD
(Procédé Breveté)

Chemin de fer de Paris à Orléans

Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin

La Compagnie d'Orléans organisera, du 14 juillet au 15 septembre 1923 inclus, plusieurs circuits automobiles pour permettre, au départ de Rocamadour et de Brive, la visite des si intéressantes régions du Haut-Quercy et du Bas-Limousin.

Au départ de Rocamadour
Circuit I
Lundi, mercredi, vendredi

Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 25 fr. 25.

Rocamadour (gare), Grottes de Lacave (déjeuner), Meyronne. Creysse, Cirque de Montvalent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès, Rocamadour (gare).

Circuit II
Mardi, Jeudi, Samedi.

Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 25 fr. 25.

Rocamadour (gare), Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autoire, Château de Montal, St-Céré, Château de Castelnau-Bretenoux, Carennac, Cirque de Montvalent, Rocamadour (gare).

Au départ de Brive
Circuit A

Tous les *Jeudis.* — Prix du transport : 35 fr. 25.

Départ 10 h. 30. — Retour 19 h.

Brive, Beynat, Argentat (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne, Brive.

Circuit B

Tous les *Samedis.* — Prix du transport : 35 fr. 25.

Départ 10 h. 30. — Retour 19 h.

Brive, Donzenac, Uzerche (déjeuner), Vigeois, Chartreuse du Glandier, Pompadour (Château), Juillac, Objat, Brive.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et la station thermale de Lamalou-les-Bains depuis le 1er juin 1923.

Pendant la saison d'été 1923, des relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et la station de Lamalou-les Bains, via Montauban-Castres, sont établies jusqu'au 7 octobre par voitures directes de 1re et 2e classes avec lits-toilette et compartiments-couchettes.

Aller. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 50, arrivée à Lamalou à 9 h. 58.

Retour. — Départ de Lamalou à 19 h. 12, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 50.

Service de voitures-automibles à la gare de Paris-Quai d'Orsay

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler au public qu'un service de voitures automobiles fonctionne de la gare de Paris-Quai d'Orsay à domicile ou vice versa.

Il est donné satisfaction aux commandes dans l'ordre de leur réception et dans la limite des ressources disponibles.

Circuit automobile

La Bourboule-Le Mont-Dore
Le Lioran-Vic-sur-Cère

Ce circuit automobile permet aux touristes et aux baigneurs des stations thermales d'Auvergne de visiter rapidement et confortablement les plus beaux sites du Massif Central ; il demandera deux jours et sera hebdomadaire (départ de La Bourboule le mardi) du 15 au 31 juillet et du 1er au 15 septembre et bi-hebdomadaire (départ de La Bourboule les mardi (*) et samedi) du 1er au 31 août.

Prix de l'excursion complète : 120 francs par place.

Première journée : La Bourboule, Le Mont-Dore, Besse, Egliseneuve-d'Entraigues, Condat, Murat, Le Lioran, Vic-sur-Cère ; prix pour cette journée seule : 55 francs.

Deuxième journée : Vic-sur-Cère, Le Lioran, Dienne, Le Puy-Mary (1.787 m.), Salers, Mauriac, Bort, Tauves, La Bourboule, Le Mont-Dore ; prix pour cette journée seule : 70 fr.

(*) Pendant le mois d'août, s'effectue le mardi en une seule journée. Prix par place : 120 francs.

Ce circuit peut être le prélude ou le complément des services d'auto-cars organisés du Mont-Dore à Saint-Nectaire, (en correspondance avec les express de ou pour Paris-Quai d'Orsay), de La Bourboule-Le Mont-Dore à Vichy par Royat, Clermont-Ferrand, Châtel-Guyon (Route thermale d'Auvergne).

Circuits Automobiles dans le Périgord

La Compagnie d'Orléans organisera, du 14 juillet au 30 septembre 1923, au départ des Eyzies et de Périgueux des circuits automobiles permettant de visiter les plus jolis sites et les stations préhistoriques de la vallée de la Vézère ainsi que les paysages de la vallée de la Dordogne dans le Sarladais et de la Dronne aux environs de Périgueux.

1° *Au départ des Eyzies*

Vallée de la Vézère

Les *Mardis, Jeudis et Samedis.* — Prix : 15 fr. — Départ 12 h. 30 ; Retour 17 h. 30.

Les Eyzies, Abri du Cap Blanc, Montignac, Thonac, St-Léon, La Roque-St-Christophe, Le Moustier, Tursac, Les Eyzies, Laugerie-Haute, Les Eyzies.

Vallée de la Dordogne

Les Mercredis et Dimanches. — Prix 18 fr. — Départ 12 h. 30 ; Retour 17 h. 30.

Les Eyzies, Campagne, St-Cyprien, Beynac, La Roque-Gageac, Domme, Carsac, Sarlat, Les Eyzies.

2° *Au départ de Périgueux*

Vallée de la Dronne.

Les *Mardis, Jeudis et Samedis.* — Prix : 20 fr. — Départ 13 h. ; Retour 18 h. 30.

Périgueux, Château-Lévêque, Brantome, Bourdeille, Saint-Vivien, Montagrier, Lisle, Chancelade, Périgueux.

Salle de Vente
62, rue E. Zola, à CAHORS

Dépôt, vente et achat de meubles et bibelots anciens

L'on achète l'argenterie, les cuivres et les étains

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS
et Location Automobiles
G. RIVIÈRE, Mécanicien
Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS
Prix les plus réduits

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE

Hôtel de Vente
4, rue Blanqui, à CAHORS
Près des ateliers de MM. Bénestèbe-Artigalas

Actuellement vous y trouverez : table de salle à manger noyer massif 24 couverts ; chaises salle à manger cuir, dessertes en noyer, dessus marbre, assiettes appliques salle à manger, table à jeu et toilette acajou, commodes dessus marbre, et objets divers d'ameublements.

ETUDE
DE
Me Jean MÉRIC
AVOUÉ A CAHORS
5, rue Georges Clemenceau, 5

ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 19 Octobre 1921)

EXTRAIT
d'un
JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu entre Madame Henriette CAVALIÉ, domiciliée à Cahors, et le sieur Emmanuel ALRIC, employé à la Compagnie d'Orléans à Montauban, par le Tribunal Civil de Cahors, le vingt-trois mars mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les dits époux CAVALIÉ-ALRIC au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Signé : MÉRIC.

Marché de La Villette
26 Juillet 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	1.959	»	3,20	3,00	2,20
Taureaux.					
Veaux....	2.000	»	4,00	3,75	3,00
Moutons..	5.043	»	4,00	3,75	3,00
Porcs.....	3.800	»	6,20	5,90	5,50

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur les bœufs, veaux et moutons, calme sur les porcs.

A VENDRE
Une CUVE en parfait état
Contenant environ 35 barriques
S'adresser au Bureau du Journal

TRICOT A LA MAIN
Bonneterie pour Dames et Enfants
Mme veuve DEMARS
69, boulevard Gambetta

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le Dr ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de **bronchites aiguës ou chroniques**, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : **10** francs. — Grandeur unique.

IMPRIMERIE A. COUESLANT
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

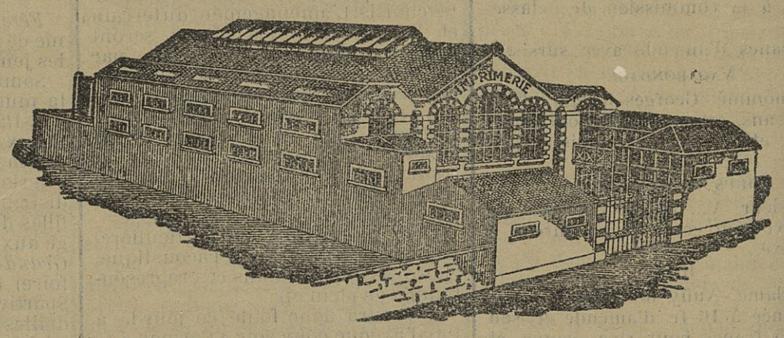

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

Feuilleton du « Journal du Lot » 4

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA

Comtesse de BAILLEHACHE

IV

Les manœuvres d'été mirent fin à l'existence enchanteresse que menaient les amis. Après deux mois de fatigue et de surmenage, il fallut rentrer dans la vie civile, déposer l'uniforme tant aimé, et quitter pour longtemps, pour toujours peut-être, la joyeuse petite ville où la cour de l'archiduc s'était montrée si accueillante et si familiale.

Hessler retourna à Vienne pour rejoindre sa famille et terminer des études lui permettant d'embrasser la carrière militaire. Bronski partit pour Lemberg, afin d'y conquérir des grades universitaires, et Radetski rejoignit à Cracovie son père, avant d'accepter l'une des nombreuses situations qu'on lui offrait de tous côtés, dans la haute banque et l'industrie autrichiennes.

Bialy-Dvôr (le Château blanc), déjà dévasté par l'automne, était triste dans le brouillard de la montagne le matin. Dès les premiers jours, Boleslas eut une impression de froid et de solitude. Etait-ce l'absence d'Aloïs qu'il n'avait guère quitté depuis plus d'un an ? Ou bien celle de la douce Lona, dont le délicieux sourire lui était demeuré une nécessité ? Plus Boleslas pensait aux dernières années de collège, à sa vie militaire, plus il se rendait compte à quel point pour lui les petites joies mondaines se confondaient avec la présence de la jeune fille. Sans presque sans apercevoir, il s'était maintes fois réjoui toute une semaine à la pensée de la voir le dimanche. Le plus grand attrait des chasses impériales était de servir de prétexte à une visite des Hessler avec leur fille.

Ce Bialy-Dvôr glacé, dont la façade pâle dominait la campagne et se renfermait derrière des volets de bois à la française, ce Bialy-Dvôr serait sans doute tolérable avec Lona. En pensée, Boleslas la voyait traverser les immenses pièces, de son pas alerte et léger ; il la voyait, debout sur le perron somptueux, accueillant des voisins avec son rire clair...

Plusieurs propriétés bordaient la route parcourue par l'automobile depuis la gare de Wieliczka. Pourquoi Karol Radetski ne voisinait-il avec personne ? Pourquoi vivait-il toujours seul, sauvage et ladre, entre son vieux domestique allemand, Ernst, et la cuisinière polonaise Katia, une paysanne trop souvent ivre ? Sa seule distraction était la visite obligée de quelque fermier qui venait se disputer avec son propriétaire, et partait en grommelant.

Les questions se pressaient sur les lèvres du jeune Radetski, mais il n'osait les poser. Cet homme sombre, avec qui il passait quelques semaines par an, ne lui inspirait pas la confiance nécessaire aux épanchements intimes. Dans la grande bibliothèque seigneuriale aux anciens lambris dorés, où la lampe à pétrole et le poêle chargé de bois n'arrivaient pas à corriger l'humidité de l'atmosphère, Boleslas regardait son père déambuler en silence. Sur la table aux coins de cuivre ciselé, s'empilaient les journaux les mieux informés et les meilleures revues du monde entier. Dans des vases d'argent, des fleurs rares assemblées sans art par des mains inexpertes achevaient leur existence brève et triste.

— Tu ne reçois jamais, ici ? demanda le jeune homme. La maison se prêterait pourtant bien aux réceptions.

Karol Radetski leva des yeux étonnés par-dessus ses bésicles :

— Si je reçois, moi ? Non, jamais. Mais le propriétaire précédent recevait beaucoup. C'est, du reste, ce qui l'a ruiné.

— Il y a longtemps que tu as acheté Bialy-Dvôr ?

— Une quinzaine d'années... peut-être un peu plus... oui... le temps passe...

Les yeux de Boleslas se fixèrent sur les vases de fleurs ; il pensa aux bouquets gracieux disposés par les femmes du monde chez qui il avait été reçu pendant son service militaire.

— Ma mère vivait-elle encore ? demanda-t-il.

Karol fronça les sourcils :

— Oui... c'est ici qu'elle est morte... Tu es bien questionneur ce soir !

L'infranchissable muraille du passé se dressa soudain entre les deux hommes, et un silence lourd plana dans la sombre pièce.

— C'est ici qu'elle est morte, pensait Boleslas. Ici, jeune et belle... De quoi, pourquoi ? Ma mère... dont je n'ai jamais pu voir les traits... Si elle avait vécu, elle serait aujourd'hui sans doute comme Mme von Hessler : son beau visage marqué de quelques rides et ses cheveux parsemés de rares fils d'argent... Ou peut-être serait-elle restée jeune, comme Mme Bronska, qui semble être la sœur de son fils... »

L'émotion étreignait Boleslas à l'évocation de cette image inconnue et chérie. Il se leva brusquement :

— Mon père, je veux voir la tombe de ma mère. Où est-elle ? Pourquoi ne m'y as-tu jamais encore mené ?

— A quoi bon t'attrister ? riposta Karol nerveusement. Cette tombe est dans le cimetière du village.

De nouveau, le silence se fit, et le tic-tac de la pendule devint distinct. Boleslas comprit l'impossibilité de prolonger la conversation.

— Bonsoir, mon père, dit-il. Il est tard et je suis las. A demain.

Il monta dans sa chambre, l'âme alourdie de remords. Comment avait-il pu vivre ainsi sans rien savoir de son propre sang, sans fleurir la tombe chérie ? C'est qu'alors il n'était qu'un enfant insouciant, et que maintenant il était devenu un homme. Dans le large corridor qui menait aux appartements privés, il rencontra Ernst, le vieux valet de chambre de son père. Il l'aborda :

— Enst, depuis combien de temps êtes-vous au service de mon père ?

Le vieil Allemand, interdit de cette attaque soudaine, balbutia :

— Trente ans, monsieur Bolec, trente ans à peu près...

— Alors, vous avez connu ma mère... Comment était-elle ?

— Très belle, monsieur Bolec, très belle. Vous lui ressemblez. Le teint, les yeux, les cheveux.

— Et de quoi est-elle morte ?

Ernst hésita :

— D'une maladie... bien sûr.

— Laquelle ?

— Je ne suis pas médecin. Ceux de Cracovie sont venus, ils ont hoché la tête et dit : « Rien à faire » ; puis ils sont partis.

Les larmes gagnaient le jeune homme :

— Ernst, encore une question... A l'enterrement, il a dû y avoir beaucoup de monde ?

— Du monde ?

Le domestique regarda autour de lui pour s'assurer que nul n'écoutait :

— Il y a eu quatre personnes : Monsieur, le curé, Katia et moi, c'est tout.

— C'est tout ! répéta Boleslas, douloureusement surpris.

— Oui. Ne dites pas à Monsieur que je vous en ai parlé ; il me l'a défendu.

Dans la pénombre des lampes trop faibles pour éclairer la demeure seigneuriale, le vieux domestique s'éloigna sans bruit. Boleslas demeura seul et frissonna. Le mystère l'entourait, les murailles mêmes lui semblaient hostiles. Il avait toujours eu peur de ce Bialy-Dvôr lugubre ; maintenant il le haïssait.

Il dormit peu cette nuit-là, et, dès le jour, fit seller un cheval. Pendant qu'on le préparait, il fit un tour aux serres et cueillit lui-même une gerbe, sous les yeux étonnés des jardiniers. Puis il partit pour le village et se fit indiquer le cimetière.

Ayant attaché son cheval à la grille, Boleslas chercha parmi les tombes, mais nulle inscription ne le guida. Il désespérait de trouver, lorsque quelques personnes pénétrèrent dans la petite nécropole. Boleslas les aborda résolument.

— Pardon... je suis étranger... peut-être pourriez-vous me renseigner.

Un homme âgé répondit aimablement :

— Sans doute, monsieur, car nous, nous sommes du pays. Que cherchez-vous ?

— La tombe de Mme Radetska, qui est morte il y a environ quinze à dix-huit ans.

L'homme se redressa brusquement et toisa son interlocuteur :

(A suivre)